



5. Programme d'Orientations et d'Actions 2026-2031

Version arrêtée
19 février 2026

PLUiH
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
et d'Habitat

Les prestataires en charge de l'élaboration du PLUiH :



CAIRN Territoires

11, chemin de Jacoubé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
cairnterritoires@yahoo.com



SIRE Conseil

19, Chemin St Pierre
31 170 TOURNEFEUILLE
06 12 83 69 35
contact@sire-conseil.fr



ASUP

12 rue de l'église
65 690 ANGOS
09 65 00 57 23
asup@asup-territoires.com



Atelier Palimpseste

7, allées de Tourny
33 000 BORDEAUX
05 56 01 19 37
guillaume.laize@gmail.com



TADD

35 bis, rue de Guindalos
64 110 Jurançon
06 73 36 25 73
amandine.raymond@tadd.fr



Rural Concept

430, avenue Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



Pyrénées Cartographie

3, rue de la fontaine de Crastes
65 200 ASTÉ
05 62 91 46 86
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr



URBADOC

9, avenue Maurice Bourges Manoury
31 200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Jean-Yves Chapuis

2, rue Jacques Gabriel
35 0000 Rennes
06 08 43 28 90
jychapuis.rennes@orange.fr

SOMMAIRE

Préambule	5
Contexte règlementaire.....	5
Orientations.....	7
De multiples enjeux mis en évidences par le diagnostic	7
La réponse du PADDi	8
Les orientations du POA	10
Orientation « ACCUEILLIR »	11
Orientation « RENOVER »	16
Orientation « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »	17
Orientation « PILOTER »	17
Programme d'actions	18
Synthèse du programme d'actions	19
Objectif 1 - Assurer la continuité des parcours résidentiels	20
Action 1 - Permettre une accession à la propriété abordable	20
Action 2 - Développer une offre locative à loyer maîtrisé, en particulier pour les jeunes ou les familles monoparentales et plus largement les ménages à revenus modestes	23
Action 3 - Permettre l'accueil d'actifs afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises	26
Objectif 2 - Répondre aux besoins des publics spécifiques	27
Action 4 - Encourager le développement d'une offre de logements correspondant aux besoins des personnes âgées et handicapées	27
Action 5 - Apporter une solution aux apprentis et aux saisonniers en recherche de logement	28
Action 6 - Accompagner la mise en œuvre du SDAHGV	29
Objectif 3 - Poursuivre et développer les actions d'amélioration de l'habitat existant	30
Action 7 - Améliorer l'habitat existant du parc privé et du parc public en termes de performance énergétique	30
Action 8 - Favoriser la sortie des logements de la vacance structurelle afin de limiter la consommation d'espace et éviter l'effet négatif des « volets fermés », en particulier dans les centre- bourgs	32
Action 9 - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé.....	34

Objectif 4 - Mettre en œuvre les objectifs de mixité et de sobriété dans les projets.....	35
Action 10 - Promouvoir des formes urbaines variées	35
Objectif 5 - Faire vivre le POA	37
Action 11 - Animer la politique de l’habitat	37
Action 12 - Mettre en place un observatoire de l’habitat et du foncier.....	39
Action 13 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du POA.....	40
<i>Déclinaison locale du POA : les fiches communales.....</i>	42
Alliat	43
Arignac	44
Arnave	45
Bédeilhac-et-Aynat.....	46
Bompas.....	47
Capoulet-et-Junac	48
Cazenave-Serres-et-Allens	49
Génat.....	50
Gourbit	51
Lapège	52
Mercus-Garrabet.....	53
Miglos.....	54
Niaux	55
Ornolac-Ussat-les-Bains.....	56
Quié.....	57
Rabat-les-Trois-Seigneurs	58
Saurat	59
Surba	60
Tarascon-sur-Ariège	61
Ussat	62
<i>Glossaire.....</i>	63

Préambule

Le présent Programme d'Orientations et d'Actions (POA) comprend les moyens de mise en œuvre la politique habitat du Pays de Tarascon, notamment pour satisfaire les besoins en logements et en places d'hébergement. Etabli pour 6 ans, il s'inscrit dans la continuité des orientations stratégiques du projet de territoire et du PADDi.

Dans son Projet de territoire, la communauté de communes du Pays de Tarascon a arrêté plusieurs grandes orientations qui concernent directement l'habitat, notamment dans son 2^{ème} axe : « Le pays de Tarascon, un cadre de vie exceptionnel » qui vise à redonner une force d'attraction aux villages, bourgs et à la ville-centre de Tarascon.

Le POA précise les objectifs du PADDi et présente les actions et les mesures opérationnelles. Il présente, sous forme de fiches-actions, les éléments de mise en œuvre de la politique habitat :

- Les actions détaillées pour répondre aux orientations du PADDi ;
- Les objectifs à atteindre ;
- Les moyens humains et financiers mis en œuvre ;
- La déclinaison communale ;
- Les partenaires qui peuvent être sollicités ;
- Les indicateurs de suivi et d'observation de la politique habitat.
- Les calendriers prévisionnels ;

Le POA du Pays de Tarascon couvre la période 2026-2031 (inclus). Il se décline en 15 fiches actions. Il n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme.

Contexte réglementaire

L'article L.151-46 du Code de l'urbanisme précise que « le plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat poursuit les objectifs énoncés à l'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation. Les orientations d'aménagement et de programmation précisent les actions et opérations d'aménagement visant à poursuivre ces objectifs ».

Ainsi, il « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Ces objectifs et ces principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur lorsqu'ils existent, ainsi que du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et, le cas échéant, de l'accord collectif intercommunal défini à l'article L. 441-1-1. »

L'article R.302-1-2 du Code de la construction et de l'habitation précise le contenu de la partie orientations :

« Le document d'orientation énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du programme local de l'habitat et indique notamment :

- a) Les principes retenus pour permettre, dans le respect des objectifs de mixité sociale dans l'habitat, une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logements sur le territoire couvert par le programme local de l'habitat ;
- b) Les principes retenus pour répondre aux besoins et, notamment, à ceux des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;

c) Les axes principaux susceptibles de guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux ;

d) Les communes et, le cas échéant, secteurs géographiques et les catégories de logements sur lesquels des interventions publiques sont nécessaires ;

e) La politique envisagée en matière de requalification du parc public et privé existant, de lutte contre l'habitat indigne et de renouvellement urbain, en particulier les actions de rénovation urbaine au sens des chapitres II et II bis de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 et les actions de requalification des quartiers anciens dégradés au sens de l'article 25 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

f) Les principaux axes d'une politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes âgées et handicapées ;

g) Les réponses apportées aux besoins particuliers de logement des jeunes, et notamment des étudiants ;

h) Les principaux axes d'une stratégie foncière en faveur du développement de l'offre de logement dans le respect des objectifs de lutte contre l'étalement urbain définis par le schéma de cohérence territoriale. »

L'article R.302-1-3 du Code de la construction et de l'habitation précise le contenu du volet actions :

« Le programme d'actions indique :

a) Les modalités de suivi et d'évaluation du programme local de l'habitat et les conditions de mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier mentionné au III de l'article L. 302-1 ;

b) Les objectifs quantifiés par typologie de logement à réaliser ou à mobiliser et notamment ceux destinés aux personnes mentionnées au II de l'article L. 301-1, la localisation de l'offre nouvelle de logement et d'hébergement dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat. Dans les établissements publics de coopération intercommunale comportant une ou plusieurs communes soumises aux dispositions des articles L. 302-5 et suivants, il précise, pour chacune des communes du territoire, le nombre de logements à réaliser ou à mobiliser sur la durée du programme, en application des dispositions de l'article L. 302-8 ;

c) La liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant ainsi que, le cas échéant, les dispositifs opérationnels auxquels il est envisagé de recourir, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat ;

d) La description des opérations de rénovation urbaine et des opérations de requalification des quartiers anciens dégradés en précisant, pour les opérations de rénovation urbaine, les modalités de reconstitution de l'offre de logement social ;

e) Les interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme.

Le programme d'actions indique, le cas échéant, les incidences de la mise en œuvre des actions retenues sur les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, dans chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique défini au sein du territoire couvert par le programme local de l'habitat.

Il évalue les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre et indique, pour chaque type d'actions, à quelles catégories d'intervenants incombe sa réalisation. »

Orientations

Le volet orientations correspond à la stratégie en matière de développement de l'habitat pour les six prochaines années sur les plans quantitatif et qualitatif.

De multiples enjeux mis en évidence par le diagnostic

Les enjeux mis en évidence par le diagnostic sont les suivants :

- L'établissement d'un scénario de consommation foncière et de production-répartition de logements respectant tous les textes en vigueur (loi climat résilience, garantie rurale, attendus du SCoT) et adapté aux enjeux territoriaux.
- L'adaptation du parc, de logements et d'hébergements, aux besoins des nouvelles populations et à l'évolution de la population existante.
- L'équilibre entre un projet d'habitat portant la réhabilitation du bâti existant et exploitable, des constructions neuves répondant aux besoins de certaines populations et le maintien d'espaces de respiration et d'îlots de fraîcheur au sein des enveloppes urbaines.
- La valorisation et la relocalisation économique à partir de l'existant (friches, infrastructures, etc.), des atouts territoriaux et des défis climatiques (tourisme, agriculture).
- La promotion d'un tourisme raisonné, à partir des atouts naturels et agricoles : richesse et diversité des milieux naturels et production de terroirs.
- Le maintien de l'agriculture historique, et notamment le pastoralisme garant de l'ouverture des milieux, couplé au développement d'autres filières et à la diversification des exploitations.
- La conciliation des usages autour d'espaces en forte concurrence d'usages (agricole, environnementaux, urbains) dans les vallées et à l'interface entre enveloppes urbaines et parcelles agricoles.

- La prise en compte de l'environnement et des paysages comme des atouts de la qualité territoriale, et comme des réponses aux défis du changement climatique et des évolutions socio-économiques.
- La préservation du patrimoine végétal sur les grands espaces et au sein des enveloppes urbaines, pour préserver la qualité du cadre de vie et les îlots de fraîcheur.
- La recherche d'une armature territoriale adaptée à la ruralité locale, confortant le bassin Tarasconnais comme le pôle de services et d'équipements de la communauté de communes.
- La conciliation du potentiel de production d'énergie renouvelable avec les enjeux environnementaux, économiques et d'usage des sols.
- La recherche d'un équilibre entre les besoins induits par le projet intercommunal et le couple ressource en eau capacités épuratoire.

La réponse du PADDi

Certains de ces enjeux se réfèrent plus particulièrement à l'habitat et le PADDi inscrit un certain nombre d'orientations pour y répondre : l'axe « HABITER » (Habiter et préserver les espaces) permet de répondre aux enjeux liés au patrimoine paysager et naturel ainsi qu'à la préservation des espaces agricoles ; l'axe « CONCILIER » (Concilier les usages et les voisinages) s'attache à définir les modalités d'accueil de la population dans le respect de l'identité du Pays de Tarascon :

- Travailler la qualité de vie dans la ville de Tarascon-sur-Ariège et sa continuité urbaine directe (Quié), en mobilisant le foncier susceptible d'accueillir du logement collectif de qualité (résidences seniors, petits locatifs...)
- Améliorer le parc de logements existants : politique d'habitat pérenne et réaliste, adaptée aux moyens des collectivités, et en complémentarité avec les dispositifs existants
- Lutter contre la perte d'autonomie et l'isolement rural, en proposant des potentiels d'urbanisme générant du voisinage intergénérationnel et solidaire
- Développer une offre de logements répondant aux besoins résidentiels des jeunes ménages, des saisonniers, notamment en mobilisant le bâti existant disponible
- De proposer un urbanisme de quartier ou de hameau plus qu'un urbanisme de lotissement ou d'opération urbaine, pour générer une relation entre le logement et son environnement immédiat plus propice au bien-être et à l'ouverture aux autres
- De proposer des OAP qui déclineront des principes d'inclusivité, de mobilité, de maintien de la végétation et des trames paysagères, de qualité du bâti et du non bâti (implantation et intégration paysagère).

L'ambition d'accueil de population a été fixée par les élus du Pays de Tarascon, dans le respect des attendus du SCoT, qui fixe un objectif de croissance de 0,34% par an jusqu'en 2045. Cela représente plus de 5700

nouveaux habitants entre 2024 et 2045, soit 285 habitants/an. Cette croissance, réaliste car cohérente avec celle des dernières décennies selon le SCoT, décline sur le Pays de Tarascon 600 nouveaux habitants sur la même période, soit 10% de cette ambition.

C'est donc une projection de 300 nouveaux habitants qui est proposée dans le PADDi sur la période de référence 2026-2035, retenue pour l'application du PLUiH.

Concernant la répartition de cette nouvelle population, le PADD conserve les grandes lignes d'accueil proposées par le SCoT. Rapporté aux 300 nouveaux habitants de la période, cela se traduit par :

- Prioriser l'installation d'environ 25% sur le pôle majeur de Tarascon-sur-Ariège.
- Privilégier l'installation d'environ 17% sur le pôle d'équilibre de Mercus-Garrabet.
- Favoriser l'installation d'environ 17% sur les communes satellites de Quié et Arignac.
- Répartir les 41% restant sur les communes du maillage villageois

**LE CADRE DONNE PAR LE SCOT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE :
LES CHIFFRES POUR LA CC DU PAYS DE TARASCON
À l'horizon 2045**

+ 600 habitants

+ 510 logements (en réhabilitation et neuf)

Mobiliser le bâti existant à hauteur de 20% de la satisfaction des besoins en logement

Stabiliser la vacance à 8% du parc de logement

Produire des logements sociaux

⇒ à hauteur de 20% des nouveaux logements pour les communes de plus de 1 000 habitants

⇒ à hauteur de 15% des nouveaux logements pour les pôles d'équilibre et les communes satellites

Les besoins en logements ont été établis à partir de :

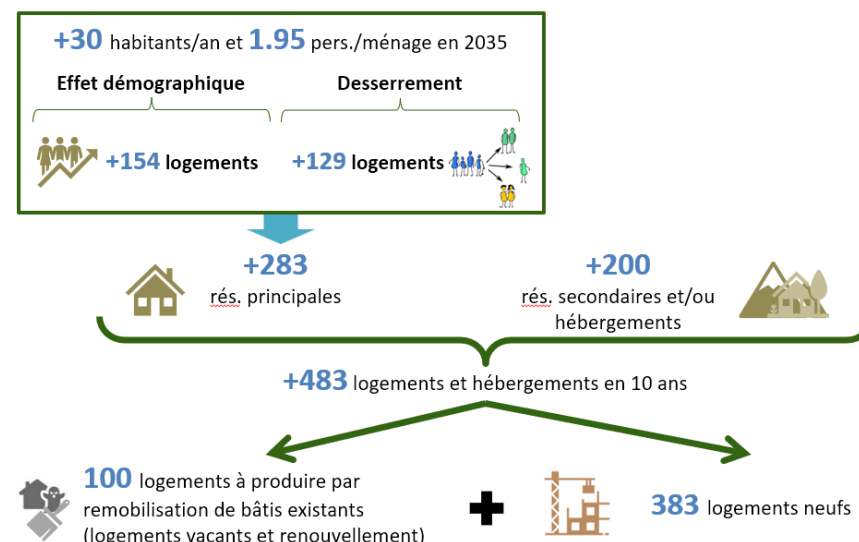
- L'effet démographique, avec une démographie qui repart à la hausse et qui sera confirmée par les prochaines publications de chiffres (300 nouveaux habitants avec 1,95 personnes par ménage) soit 154 logements supplémentaires pour l'accueil démographique.
- Le desserrement des ménages passant de 2 à 1,95 entre 2025 et 2035, ce qui implique la production de 129 logements supplémentaires pour compenser ce desserrement. A noter que si l'on suivait les projections de l'Insee ce desserrement produirait beaucoup plus de logements supplémentaires.
- Le maintien à 33% du taux de résidences secondaires / locations saisonnières, et la prise en compte de la construction pour

résidences touristiques entraînant la production de 200 logements supplémentaires (lits froids et chauds).

L'analyse du parc existant, des taux de vacances constatés et des potentiels en changements de destination observés, permettent aux élus du Pays de Tarascon de proposer la stratégie de répartition suivante des 480 logements à produire :

- Environ 380 logements et hébergements à construire
- Environ 100 logements à remobiliser sur le bâti existant.

Scénario retenu pour le PADDi (Période 2026 -2035)



Les orientations du POA

Plusieurs thèmes forts découlent de ce PADDi et ont guidé l'élaboration du présent programme d'actions et d'orientations :

- La diversification de l'offre de logements et la sobriété foncière occupent une place importante dans le projet du Pays de Tarascon pour guider la production neuve ;
- Les enjeux de rénovation de l'habitat et de lutte contre la vacance qui forment un axe fort du plan d'actions décrit dans ce document, dans la continuité des actions que mène déjà la Communauté de Communes depuis plusieurs années ;
- Les notions de qualité urbaine et de préservation du cadre de vie, qui irriguent le POA de manière transversale.

Ces grands thèmes sont déclinés en 2 orientations thématiques et 2 orientations transversales :

- **L'ORIENTATION « ACCUEILLIR »** cible les nouveaux arrivants et les publics spécifiques,
- **L'ORIENTATION « RENOVER »** s'attache à la valorisation du bâti existant, qu'il soit occupé ou non,
- **L'ORIENTATION « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »** vise à promouvoir la qualité du cadre de vie,
- **L'ORIENTATION « PILOTER »** permet d'accompagner la mise en œuvre de la politique habitat du Pays de Tarascon.

Ils sont traduits de manière opérationnelle dans les 13 fiches-actions présentées ci-après ainsi que dans les objectifs quantitatifs fixés.

Réponse des orientations aux enjeux

	Enjeu 1 Une offre en logement répondant aux besoins des différentes populations du territoire	Enjeu 2 L'adaptation du parc existant au changement climatique et aux besoins des populations	Enjeu 3 L'équilibre entre construction neuve et mobilisation du bâti existant dans un objectif de gestion économe de l'espace, respectueuse du territoire	Enjeu 4 La qualité du cadre de vie, avec la place donnée au végétal, au paysage et aux espaces de convivialité
Accueillir	X		X	X
Rénover	X	X	X	
Mieux vivre ensemble	X	X		X
Piloter	X	X	X	X

Orientation « ACCUEILLIR »

La première orientation vise à conforter l'attractivité résidentielle de la communauté de communes en tenant compte du dynamisme démographique et des évolutions sociologiques de sa population.

Cette orientation répond 2 objectifs :

- Répondre à la demande quantitative liée à l'évolution du nombre de ménages
- Mettre en adéquation l'offre et la demande de logements en termes qualitatifs
- Répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories de population pour lesquelles des carences ou des insuffisances sont avérées.

Ces objectifs répondent aux enjeux suivants mis en évidence par le diagnostic :

- Une évolution de la composition des ménages en lien avec le vieillissement démographique et les évolutions sociétales : augmentation du nombre de personnes seules et de familles monoparentales, diminution des ménages avec enfants
- Une offre de logements déséquilibrée avec un décalage entre taille des ménages et taille des logements
- Un niveau de précarité légèrement supérieur à la moyenne départementale
- Un parc de logements majoritairement occupé par leurs propriétaires
- Un accroissement de la population modéré mais néanmoins réel, avec un solde migratoire positif.

La part des résidences secondaires reste stable aux alentours de 31 à 33% depuis les années 2000 ; le PLUiH fixe un objectif de production d'environ 200 résidences secondaires et locations saisonnières afin de répondre à la demande de développement touristique et thermal.

La part des logements vacants reste raisonnable pour un territoire tel que celui de la CCPT et n'évolue pas significativement depuis une vingtaine d'années : il se situe aux alentours de 7 à 8%.

Les objectifs de production de logements fixés par le PADDi traduisent les différents modes de production de logements :

- Par reconquête, transformation ou restructuration du bâti existant
- Par construction de logements neufs en densification des espaces déjà bâtis
- Par construction neuve en extension des bourgs, villages et hameaux.

Dans ce contexte, le tableau présente le scénario de territorialisation des objectifs de production de logement suivant les différents niveaux d'armature pour la durée du PLUiH (10 ans).

Objectifs de production de logements PLUiH (10 ans)				
	En réhabilitation/ restructuration	Neufs en densification	Neufs en extension	Total
Pôle majeur (Tarascon)	35	30	56	121
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	15	28	37	80
Communes satellites (Quié, Arignac)	8	21	51	80
Communes villageoises	44	108	50	202
Total	101	261	121	483

En termes de stratégie en matière d'habitat, le PADDi se fonde sur l'objectif d'accueil de 300 habitants supplémentaires ; en prenant en compte les besoins liés au desserrement des ménages, ce sont environ 283 résidences

principales supplémentaires que la communauté de communes doit produire dans les prochaines années, avec une répartition en cohérence avec le fonctionnement et les caractéristiques de son territoire.

La répartition des objectifs de production de logements suit les mêmes modalités que l'objectif de répartition de l'accueil de population défini par le SCoT pour chaque niveau d'armature territoriale.

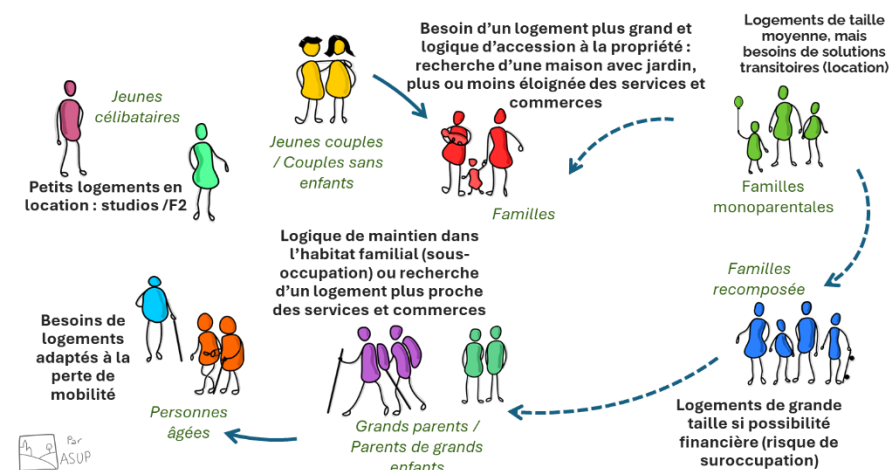
	Répartition de la population à accueillir	Objectifs de production de résidences principales (RP)	
		PLUiH (10 ans)	POA (6 ans)
Pôle majeur (Tarascon)	25%	71	43
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	17%	48	28
Communes satellites (Quié, Arignac)	17%	48	29
Communes villageoises	41%	116	70
Total		283	170

Objectif 1. Assurer la continuité des parcours résidentiels

Répondre au parcours résidentiel des habitants est un des enjeux majeurs de la communauté de communes.

Aujourd'hui, le parc de logements montre des insuffisances pour certaines étapes de la vie et apparaît déséquilibré avec un déficit de logements de petite taille et une trop faible part de logements locatifs.

Le POA vise à faciliter la fluidité en apportant des réponses adaptées aux différents âges de la vie et aux spécificités du territoire.



1. Permettre un développement de l'offre locative publique ou privée, pour les familles y compris familles monoparentales dans les pôles mais aussi dans les villages

Objectifs de production de logements locatifs POA (6 ans)				
	Nb de RP ¹ à créer	Dont part de logements locatifs	Nb de rRP en location à créer	Part de logements locatifs en 2022
Pôle majeur (Tarascon)	43	50%	22	46.1%
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	28	40%	11	20.0%
Communes satellites (Quié, Arignac)	29	30%	9	14.3%
Communes villageoises	70	20%	14	15.9%
Total	170		56	26.9%

2. Développer l'offre en direction des bas revenus, par la production de logements locatifs sociaux dans les communes-pôles et les communes-satellites

Objectifs de production de logements sociaux POA (6 ans)				
	Nb de rés. principales à créer	Dont part de logements sociaux	Nb de logements sociaux à créer	Part de logements sociaux en 2022
Pôle majeur (Tarascon)	43	20%	9	15.5%
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	29	20%	6	9.6%
Communes satellites (Quié, Arignac)	28	20%	6	0%
Communes villageoises	70	0	0	0%
Total	170		21	6.8%

¹ RP : résidences principales

3. Favoriser la création de petits logements (T1/T2), plutôt proches des services et de l'emploi, en priorité dans le parc locatif, pour les jeunes, célibataires ou en couples sans enfants

Objectifs de production de « petits » logements (45m² maxi environ) POA (6 ans)				
	Nb de RP à créer	Nb de petits logements à créer	Part des RP T1/T2 en 2022	Part des ménages de 2 personnes ou moins en 2022
Pôle majeur (Tarascon)	43	7	11.9%	77.0%
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	28	5	3.2%	70.8%
Communes satellites (Quié, Arignac)	29	4	2.3%	73.6%
Communes villageoises	70	0	6.4%	76.4%
Total	170	16	7.4%	76.4%

4. Permettre l'accèsion à la propriété, en particulier pour les jeunes actifs et les familles avec enfants à la recherche de logements avec un espace extérieur ou un jardin.

Le prix du foncier reste aujourd'hui encore relativement accessible dans le Pays de Tarascon, mais l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » est susceptible de conduire à un renchérissement des prix qui pourraient éloigner une partie de la population de l'accèsion à la propriété. Dans ce contexte, la communauté de communes entend tout d'abord favoriser la densification en lien avec le SCoT et une plus grande diversité en ce qui concerne la taille des terrains destinés à la construction neuve. Le suivi des indicateurs mis en place dans le cadre du POA permettra d'évaluer la pertinence du développement des dispositifs d'accèsion sociale à la

propriété de type Prêt social de location accessions (PSLA), ou la mobilisation du Bail Réel Solidaire (BRS) même si aucun Organisme de Foncier Solidaire (OFS) n'intervient actuellement dans le département pour accompagner ce dernier dispositif.

Enfin, dans l'optique de limiter le prix du foncier dans les communes où la production de résidence principales est en concurrence avec la production de résidences secondaires, 2 communes (Ornolac-Ussat-les-Bains et Miglos) se sont prononcées en faveur de l'instauration de la servitude de résidence principale sur leur territoire.

Objectif 2. Répondre aux besoins des publics spécifiques

Le logement et l'hébergement des populations les plus fragiles constituent un levier essentiel pour l'insertion sociale, l'accès à la santé et à l'emploi. Dans un contexte marqué par des dynamiques démographiques contrastées (vieillesse, difficulté de logement des jeunes actifs, saisonniers), une politique globale et adaptée est indispensable pour répondre aux besoins spécifiques du territoire.

Jusqu'à présent, l'action de la communauté de communes en direction des **personnes en perte d'autonomie** s'est concentrée sur un accompagnement technique et financier pour l'adaptation des logements. Très récemment la communauté de communes s'est engagée pour la création de 2 opérations de logements inclusifs :

- L'un à Mercus-Garrabet composé de 3 logements, de 2 logements locatifs sociaux et d'une salle commune
- L'autre à Quié composé de 7 logements, de 3 logements locatifs sociaux et d'une salle commune, au sein du projet « Prat de Quié » qui doit à terme accueillir la nouvelle caserne de Gendarmerie, un Centre de Santé et l'école.

L'offre de logement à destination des **saisonniers** apparaît également comme insuffisante, en particulier dans la perspective du développement projeté de l'établissement thermal d'Ornolac-Ussat-les-Bains.

Il n'existe pas d'établissement d'études supérieures dans la communauté de communes mais les entreprises du territoire accueillent des **apprentis ou des stagiaires** pour des durées plus ou moins longues. Il n'existe pas aujourd'hui de structures d'hébergement qui leur soient destinées, à l'exception d'un appartement en colocation très récemment aménagé par la communauté de communes dans le centre de Tarascon pour l'accueil de 2 stagiaires internes en médecine.

Cette ambition s'inscrit en cohérence avec les politiques départementales et intercommunales :

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018–2024 (en cours de révision), qui vise à lutter contre la précarité et l'habitat indigne.

- Contrat Local de Santé (CLS) 2022–2026, dont l'axe 3 porte sur le parcours des personnes en perte d'autonomie et l'axe 4 sur l'habitat-environnement, avec un focus sur l'habitat inclusif et l'adaptation des logements aux besoins des seniors.
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège.

La communauté de communes n'est pas compétente en matière d'hébergement d'urgence.

Orientation « RENOVER »

Objectif 3. Poursuivre et développer les actions d'amélioration de l'habitat existant

L'ancienneté du parc de logement du Pays de Tarascon et la réponse aux enjeux climatiques justifie la mise en œuvre d'une politique de rénovation du bâti existant.

Les actions prioritaires inscrites au POA sont les suivantes :

1. La lutte contre la vacance et la restructuration du bâti comme levier pour favoriser le développement du parc locatif

L'objectif d'une centaine de logements à produire à partir de bâtiments existants sur toute la durée du PLUiH (10 ans) est à répartir entre résidences principales et résidences secondaires.

Dans le cadre du POA (6 ans), il s'agit de produire environ 6 résidences principales par an à partir de :

- Logements vacants
- Changements de destination (par exemple anciens bâtiments agricoles / commerces / hôtel / colonies de vacances)
- Restructuration de bâtiments existants (par exemple : division d'une maison en plusieurs logements).

Il s'agit de favoriser la sortie des logements de la vacance structurelle afin de limiter la consommation d'espace et éviter l'effet négatif des « volets fermés », en particulier dans les centre- bourgs.

Pour atteindre cet objectif, la communauté de communes accompagne financièrement les porteurs de projets dans le cas de réhabilitation lourde.

Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales

	Nb de RP à créer	Nb de RP à créer dans le bâti existant	Part de logements vacants en 2022
Pôle majeur (Tarascon)	43	13	9.3%
Pôle d'équilibre (Mercus G.)	29	5	8.2%
Communes satellites (Quié, Arignac)	28	3	9.6%
Communes villageoises	70	15	5.5%
Total	170	36	7.2%

2. L'amélioration de l'habitat existant du parc privé et du parc public en termes de performance énergétique

Il s'agit de poursuivre et de renforcer les actions engagées dans le cadre des différents PIG et du nouveau Pacte Territorial signé en 2025.

Une partie du parc de logements sociaux de l'OPH a fait l'objet d'une réhabilitation en 2025 : elle a porté sur 24 logements à Tarascon et 24 logements à Mercus.

3. Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

Il s'agira avant tout d'étudier la mise en place d'outils spécifiques de repérage des situations problématique en partenariat avec les acteurs départementaux. Le traitement des situations avérées pourra rentrer dans le cadre des opérations de rénovation lourde de l'habitat citées précédemment.

Orientation « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

Objectif 4. Mettre en œuvre les objectifs de mixité et de sobriété dans les projets

Cette orientation vise à accompagner les élus, les acteurs et les habitants de la communauté de communes dans la mise en œuvre de l'orientation « Accueillir » et dans le respect de densification et de mixité inscrits dans le SCoT.

La production de logements individuels, sous la forme de lotissements en lots libres ou d'urbanisation relâchée avec la maison au milieu de la parcelle, reste le modèle dominant. Il s'agit de questionner ce modèle en termes de cohabitation et des co-visibilités entre voisins dans un contexte d'implantation dans des parcelles plus petites.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles ou thématiques constituent un premier outil règlementaire inscrit dans le PLUiH. Elles seront accompagnées par les actions inscrites dans le POA avec pour objectif d'engager une réflexion avec les élus et les porteurs de projets pour trouver un compromis permettant de répondre à l'enjeu d'optimisation foncière tout en proposant des produits attractifs pour les ménages et correspondant à leurs attentes.

Orientation « PILOTER »

Objectif 5. Faire vivre le POA

La Communauté de communes assurera le pilotage de la mise en œuvre et du suivi de son POA.

Cette orientation vise à assurer l'appropriation de la politique de l'habitat par les élus, les acteurs et les habitants de la communauté de communes et à répondre aux obligations liées à l'instauration du POA. Elle comprend 3 volets complémentaires.

1. Favoriser les échanges, le partage d'information et l'acquisition de connaissances, afin de développer une vision partagée des enjeux.

Une communication pédagogique auprès des élus et des partenaires est prévue afin de favoriser l'appropriation du POA et de rendre plus lisible l'action intercommunale.

Une forte communication autour des dispositifs mis en place dans le cadre du pacte territorial sera menée sur toute la durée du POA auprès du grand public. Il s'agit de renforcer la visibilité des dispositifs existants et de promouvoir les actions de l'intercommunalité en matière d'habitat.

2. La mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier, obligatoire dans les 3 ans qui suivent l'entrée en application du POA

L'observatoire permettra d'analyser les dynamiques en cours et alimentera la connaissance sur les problématiques liées à l'habitat.

3. Le suivi de l'application du POA grâce aux bilans annuels et au bilan triennal.

Programme d'actions

Le programme d'actions décline de manière opérationnelle la stratégie de la politique de l'habitat en fixant les moyens humains, financiers, partenariaux et organisationnels pour y arriver ainsi que les indicateurs d'évaluation pour observer voire ajuster les actions lors du bilan à mi-parcours.

Il indique :

- Le nombre et les types de logements à réaliser
- Les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés
- L'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire.

De plus, il prévoit les conditions de mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier.

Les orientations du POA se déclinent en objectifs, puis en actions à mettre en œuvre.

Synthèse du programme d'actions

ORIENTATION « ACCUEILLIR »	
Objectif 1. Assurer la continuité des parcours résidentiels	Action 1. Permettre une accession à la propriété abordable
	Action 2. Développer une offre locative à loyer maîtrisé, en particulier pour les jeunes ou les familles monoparentales et plus largement les ménages à revenus modestes
	Action 3. Permettre l'accueil d'actifs afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises
Objectif 2. Répondre aux besoins des publics spécifiques	Action 4. Apporter une solution aux apprentis et aux saisonniers en recherche de logement
	Action 5. Encourager le développement d'une offre de logements correspondant aux besoins des personnes âgées et handicapées
	Action 7. Accompagner la mise en œuvre du SDAHGV
ORIENTATION « RENOVER »	
Objectif 3. Poursuivre et développer les actions d'amélioration de l'habitat existant	Action 8. Améliorer l'habitat existant du parc privé et du parc public en termes de performance énergétique
	Action 9. Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
	Action 10. Favoriser la sortie des logements de la vacance structurelle afin de limiter la consommation d'espace et éviter l'effet négatif des « volets fermés », en particulier dans les centre- bourgs
ORIENTATION « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »	
Objectif 4. Mettre en œuvre les objectifs de mixité et de sobriété dans les projets	Action 11. Promouvoir des formes urbaines variées
ORIENTATION « PILOTER »	
Objectif 5. Faire vivre le POA	Action 13. Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
	Action 14. Animer la politique de l'habitat
	Action 15. Suivre et évaluer la mise en œuvre du POA

Objectif 1 - Assurer la continuité des parcours résidentiels

Action 1 - Permettre une accession à la propriété abordable

Contexte	- Une aspiration dominante à l'accession à la propriété - Une offre de logements en accession à la propriété parfois inadaptée aux revenus des ménages locaux, notamment pour les jeunes actifs, les familles modestes et les primo-accédants : 72% des transactions concernent des maisons de 5 pièces ou plus, souvent trop grandes pour les jeunes ménages ou les seniors. - Une accession à la propriété difficile pour ces publics malgré un marché immobilier globalement détendu - Une attractivité pour les populations qui travaillent à l'extérieur de la CCPT en raison des prix qui restent inférieurs à ceux pratiqués dans la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes même s'ils sont en augmentation
Objectifs	Cette action vise à faciliter l'accès à la propriété pour les ménages modestes et intermédiaires, en ciblant prioritairement : ➤ Les jeunes ménages et primo-accédants, ➤ Les locataires du parc social souhaitant accéder à la propriété, ➤ Les actifs locaux pour favoriser l'ancrage territorial, ➤ Les ménages en mobilité résidentielle.
Contenu	- Développer une stratégie foncière publique : Identifier des gisements de fonciers stratégiques en cohérence avec l'armature territoriale, définir et partager les différentes modalités d'intervention, assurer un accompagnement des communes dans la définition et la mise en œuvre d'opérations d'acquisition et/ou d'aménagement (foncier, faisabilité économique et financière, programmation) Projets envisagés (terrains communaux) : Quié (secteur OAP240-2) : objectif 21 logements, opération mixte location/ accession à la propriété, portage et programmation à définir Mercus-Garrabet (secteur OAP188-1) : objectif 10 logements, opération mixte location/ accession à la propriété, portage et programmation à définir - Sensibiliser et accompagner les pétitionnaires dans l'élaboration de leur projet, en concertation avec le service instructeur : diversifier la taille des terrains à l'intérieur de l'opération
Moyens humains	Chargé de mission Habitat
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon, communes
Partenaires	<u>Stratégie foncière publique</u>

	- Communes : Portage des projets locaux, mise en œuvre des outils d'urbanisme (OAP, droit de préemption) - Partenaires institutionnels (État, Région, Département) : Financement et appui réglementaire - Porteurs de projet (promoteurs, aménageurs) : Réalisation de projets d'aménagement et de construction - Bailleurs sociaux : Production et gestion de logements sociaux (PSLA) - EPF Occitanie : Préemption, acquisition et aménagement de terrains stratégiques <u>Sensibilisation et accompagnement des pétitionnaires</u> - CAUE
Indicateurs	- Construction neuve : nombre de logements, typologies de ménages bénéficiaires - Opérations en PSLA/BRS : Nombre de lots/ logements créés, prix moyens au m²

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Stratégie foncière publique : Identification des fonciers stratégiques, définition des modalités d'intervention	X	X				
Stratégie foncière publique : mise en œuvre d'opérations			X	X	X	X
Sensibilisation et accompagnement des pétitionnaires	X	X	X	X	X	X

Action 2 - Développer une offre locative à loyer maîtrisé, en particulier pour les jeunes ou les familles monoparentales et plus largement les ménages à revenus modestes

Contexte	- Des revenus inférieurs à ceux des territoires voisins et un taux de pauvreté important - Une pression de la demande au logement social qui s'accroît, en particulier pour les logements de type T2/T3 - Une offre locative limitée dans le parc privé
Objectifs	- Renforcer la part du locatif social ou à loyer modéré sur le territoire répondant notamment aux besoins des jeunes actifs - Respecter les objectifs de production de logements fixés dans le cadre du SCot de la vallée de l'Ariège : un objectif global 20% de logements sociaux parmi la production de nouveaux logements pour Tarascon/Ariège et Mercus-Garrabet et 15% de logements sociaux parmi la production de nouveaux logements pour Arignac et Quié.
Contenu	- Définir des objectifs territorialisés de production de logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS, PLI) - Développer une offre de petits logements à loyers maîtrisés (T2/T3) Objectif de création de 19 logements locatifs sociaux : Répartition selon le mode de financement : 6 logements en PLAİ 13 logements en PLUS Répartition géographique : 7 à Tarascon sur Ariège (pôle majeur), 3 à Arignac et 3 à Quié (communes satellites) 6 à Mercus-Garrabet (Pôle d'équilibre) Répartition selon la taille des logements : part T2-T3/T4 et plus 60%/40% à Tarascon sur Ariège (pôle majeur), 50%/50% à Quié (commune satellite) 40%/60% à Arignac (commune satellite) et Mercus-Garrabet (Pôle d'équilibre) Projets identifiés à court terme (portage ALOGEA) : Création de 2 logements T2/T3 à Mercus-Garrabet, financement PLUS/PLAI Création de 3 logements T2 à T4 à Quié, financement PLUS/PLAI Projets envisagés (terrains communaux) : Quié (secteur OAP240-2) : objectif 21 logements, opération mixte location/ accession à la propriété, portage et programmation à définir Mercus-Garrabet (secteur OAP188-1) : objectif 10 logements, opération mixte location/ accession à la propriété, portage et programmation à définir

	- Soutenir les démarches de création et de rénovation des logements communaux, en particulier dans les communes pour lesquelles des objectifs de production de logements sociaux ne sont pas imposés - Conventionner des logements privés (ex. : via des baux solidaires) pour élargir l'offre à loyer maîtrisé
Moyens humains	Chargé de mission Habitat Opérateurs du Pacte territorial (volets 1 et 3)
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs)
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon, communes
Partenaires	- Communes : Identification des besoins, portage de projets (logements communaux), mise en œuvre des outils d'urbanisme (OAP, droit de préemption) - Bailleurs sociaux : Production et gestion de logements sociaux - Bailleurs privés et investisseurs : Production et gestion de logements - EPF Occitanie : Appui à la maîtrise foncière et à l'aménagement
Indicateurs	Nombre de PLAI/PLUS/PLS produits Nombre de logements conventionnés produits Nombre de logements T2/T3/T4 produits

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Action 3 - Permettre l'accueil d'actifs afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises

Contexte	- Un solde migratoire positif - Des difficultés de recrutement pour les entreprises en raison de la difficulté à trouver un logement adapté (offre insuffisante ou inadaptée)
Objectifs	- Identifier les besoins - Adresser des propositions de logements ou des solutions d'hébergement cohérentes et adaptées en lien avec les partenaires
Contenu	- Accompagner les actifs nouveaux-arrivants dans leur recherche de logement : identification des logements à louer, aide aux démarches - Inciter les entreprises à réserver des logements pour leurs salariés (ex. : via des baux avec les bailleurs sociaux, voire avec des particuliers) - Evaluer les besoins de création d'hébergements pour actifs mobiles (Foyers de jeunes travailleurs)
Moyens humains	Chargé de mission Habitat et chargé de mission économie Opérateurs du Pacte territorial (volet 1)
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargés de mission Habitat et Economie Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs)
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon, communes
Partenaires	- Communes : Identification des besoins - Employeurs, Pôle Emploi : Identification des besoins - Porteurs de projet (promoteurs, aménageurs, bailleurs) : Réalisation de programmes de logements
Indicateurs	- Nombre d'actifs nouveaux-arrivants accompagnés

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
	X	X	X	X	X	X

Objectif 2 - Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action 4 - Encourager le développement d'une offre de logements correspondant aux besoins des personnes âgées et handicapées

Contexte	- Un vieillissement de la population avec une augmentation du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie : difficulté d'accès aux services, isolement - Une population vieillissante qui sous-occupe des logements anciens, en propriété dans la plupart des cas - Un manque d'offres de logements adaptés et disponibles sur le territoire pour les personnes âgées ou handicapées
Objectifs	Encourager le développement d'une offre nouvelle adaptée aux besoins de ces publics
Contenu	- Adapter les logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le maintien à domicile Objectif d'accompagnement de 15 dossiers par an pendant toute la durée du POA - Accélérer la mise en accessibilité des logements - Permettre le changement de résidence vers des lieux plus proches des commerces et services et des logements plus adaptés pour les personnes qui le souhaitent en favorisant l'émergence de projets d'habitats inclusifs ou intergénérationnels tels que ceux de Quié et Mercus (cf. ci-après) Projets identifiés à court terme (portage ALOGEA) : Création de 3 logements individuels adaptés à Mercus-Garrabet Création de 7 logements individuels adaptés à Quié, financement PLUS/PLAI - Accompagner les travaux nécessaires à l'adaptation des logements afin de développer l'accueil familial
Moyens humains	Chargé de mission Habitat Opérateur du Pacte territorial (volet 3)
Moyens financiers	- Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat - Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs) - Budget du Pacte territorial : majoration de la subvention ANAH : +20% du montant des travaux HT subventionnables, plafonnés à 1500 € par logement, à raison de 15 dossiers par an pour les propriétaires occupants et les familles d'accueil agréées, soit 135 000€ sur la durée du POA
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Partenaires institutionnels (État, ANAH, Région, Département, CAF, MDPH) : Financement et aides à l'adaptation - Caisse de retraites : Accompagnement des seniors - CLIC : Coordination des services pour le maintien à domicile

	- Bailleurs sociaux et privés : Adaptation des logements existants
Indicateurs	- Nombre de logements créés, taux d'occupation, satisfaction des résidents - Nombre de logements rénovés, réduction des passoires thermiques (DPE E/F/G) - Nombre d'accueillants agréés, places créées

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Création de logements adaptés	X	X				
Adaptation des logements à la perte d'autonomie	X	X	X	X	X	X

Action 5 - Apporter une solution aux apprentis et aux saisonniers en recherche de logement

Contexte	La présence de travailleurs saisonniers liée à l'économie touristique du territoire, mais une offre quasi absente en ce qui concerne le logement temporaire
Objectifs	- Identifier les besoins - Adresser des propositions de logements ou des solutions d'hébergement cohérentes et adaptées - Développer une offre en logements de petite taille et abordables pour mieux répondre aux besoins en logements des jeunes
Contenu	- Favoriser l'émergence d'une offre locative et d'hébergement adaptée en termes de taille, de durée et de localisation (foyer, colocation par exemple) - Étendre l'offre d'habitat inclusif à d'autres publics (ex. : jeunes travailleurs) - Favoriser la création d'hébergements de courte durée près des zones touristiques - Faire connaître le bail mobilité : organisation de réunions d'information
Moyens humains	Chargé de mission Habitat et chargé de mission économie
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargés de mission Habitat et Economie
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Maison du Travail Saisonnier de l'Ariège, Office de Tourisme, Pôle Emploi : Identification des besoins - Employeurs : Identification des besoins et participation au financement - Communes : Identification des besoins, mise à disposition de logements ou terrains - Partenaires institutionnels (ANIL, Etat) : Information
Indicateurs	- Nombre de places créées - Taux d'occupation

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Evaluation des besoins, mise en relation demandeurs / bailleurs	X	X	X	X	X	X
Développement d'hébergement	Selon besoins identifiés					

Action 6 - Accompagner la mise en œuvre du SDAHGV

Contexte	- Pas d'obligation d'aire permanente d'accueil (APA) ou d'aire de grand passage (AGP) mais des stationnements illicites constatés de façon récurrente à Ussat, Ornolac-Ussat-les-Bains et Tarascon sur Ariège. - Peu de situations de sédentarisation identifiées
Objectifs	- Répondre aux préconisations du SDAHGV - Accompagner les éventuels besoins de sédentarisation des gens du voyage
Contenu	Identifier et caractériser les situations de sédentarisation existantes ou en projet (enquête, veille foncière) afin de mettre en œuvre des outils adaptés
Moyens humains	Chargé de mission Habitat
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargés de mission Habitat
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	Communes : identification des situations de sédentarisation, prévention des stationnements illicites
Indicateurs	- Nombre de situations de sédentarisation - Nombre de familles intéressées

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Echéancier	X	X	X	X	X	X

Objectif 3 - Poursuivre et développer les actions d'amélioration de l'habitat existant

Action 7 - Améliorer l'habitat existant du parc privé et du parc public en termes de performance énergétique

Contexte	- Un parc ancien : plus de la moitié des résidences principales construites avant 1970, avec des défauts d'isolation et des systèmes de chauffage vétustes. - Une précarité énergétique : environ les deux tiers des logements en classe DPE E/F/G, touchant particulièrement les ménages âgés et modestes. - Des coûts énergétiques élevés avec des factures pouvant représenter 15–20% des revenus pour les ménages précaires
Objectifs	- Rénover thermiquement les logements les plus énergivores (priorité aux DPE F/G), qu'ils appartiennent au parc privé ou au parc public - Garantir l'attractivité du parc social existant fortement liée à la réalisation de travaux de réhabilitation - Accompagner les propriétaires (occupants et bailleurs) via des aides financières et techniques - Intégrer les enjeux climatiques (isolation, ventilation)
Contenu	- Poursuivre les actions engagées dans le cadre du PIG et du Pacte Territorial Objectif d'accompagnement de 27 dossiers par an pendant toute la durée du POA - Engager l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine (OPAH-RU) prévue à Tarascon/Ariège dans le cadre du Programme « Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (PVD-ORT) » qui se poursuit jusqu'en mars 2026. - Soutenir les démarches de modernisation des logements communaux
Moyens humains	- Opérateurs « Pacte territorial » - ALEDA (Agence Locale de l'Energie du Département de l'Ariège)
Moyens financiers	- Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs) - Majoration de la subvention ANAH : +10% du montant des travaux HT subventionnables, plafonnés à : ➤ 1100 € par logement, à raison de 25 dossiers par an pour les propriétaires occupants, soit 165 000€ sur la durée du POA

	➤ 4000 € par logement, à raison de 2 dossiers par an pour les propriétaires bailleurs, soit 48 000€ sur la durée du POA - Fond de concours pour aide à la rénovation de logements sociaux et des logements communaux acquis par les communes - Modalités d'accompagnement financier OPAH-RU à définir
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Partenaires institutionnels (État, ANAH, Région, Département, CAF, ARS) : Financement et appui technique
Indicateurs	- Nombre de dossiers traités - Nombre de logements rénovés, répartitions par classe DPE, répartition par type de porteurs de projet

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Rénovation thermique des logements communaux	X	X	X			
Rénovation thermique des logements du parc public	X	X	X			
Rénovation thermique des logements du parc privé	X	X	X	X	X	X

Action 8 - Favoriser la sortie des logements de la vacance structurelle afin de limiter la consommation d'espace et éviter l'effet négatif des « volets fermés », en particulier dans les centre- bourgs

Contexte	- 350 logements en vacance structurelle en 2023, soit 5.3% du parc privé (LOVAC 2023). - Une vacance concentrée : environ 70% des logements vacants situés à Tarascon, Mercus-Garrabet, Saurat, Arignac - Une typologie spécifique : environ les 2 tiers sont des maisons anciennes (avant 1945), souvent sans confort sanitaire - Des coûts de rénovation élevés et des propriétaires souvent âgés, éloignés ou avec des revenus modestes
Objectifs	- Identifier et mobiliser les logements vacants : objectif de reconquête de 60 logements vacants sur la durée du POA - Proposer des solutions adaptées (réhabilitation, changement d'usage). - Créer des incitations pour les propriétaires (fiscales, techniques, financières)
Contenu	- Améliorer la connaissance sur les logements vacants et assurer un suivi du parc vacant : mettre en place la plateforme Zéro logement vacant déployée par le ministère - Mobiliser les propriétaires, en particulier ceux résidant à distance - Poursuivre les actions engagées dans le cadre du PIG et du Pacte Territorial Objectif d'accompagnement de 3 dossiers par an pendant toute la durée du POA - Favoriser la sortie de vacance des logements vacants depuis plus de 2 ans, voire les acquérir pour les réhabiliter en locatif à loyer maîtrisé - Réfléchir sur la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants
Moyens humains	Chargé de mission Habitat : repérage et suivi de la vacance Opérateurs « Pacte territorial » : information et accompagnement des travaux
Moyens financiers	- Budget de la CCPT : chargés de mission Habitat - Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs) - Budget du Pacte territorial : majoration de la subvention ANAH pour les travaux de rénovation lourde : +10% du montant des travaux HT subventionnables, plafonnés à : - o 3500 € par logement, à raison de 2 dossiers par an pour les propriétaires occupants, soit 42 000€ sur la durée du POA - o 6000 € par logement, à raison d'un dossier par an pour les propriétaires bailleurs, soit 36 000€ sur la durée du POA - Fond de concours à définir selon projets + aides possibles par ailleurs (subventions, prêts) pour l'acquisition de logements vacants par les communes et pour aide à la rénovation de logements vacants acquis par les communes
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Opérateur OPAH : Animation et accompagnement des propriétaires

	- EPF Occitanie : Appui à l'aménagement et à la maîtrise foncière - Communes et bailleurs sociaux : réhabilitation de logements et remise sur le marché - Bailleurs privés et investisseurs : réhabilitation de logements et remise sur le marché
Indicateurs	- Nombre de logements remobilisés - Nombre de logements vacants et taux de vacance - Nombre de propriétaires contactés, nombre de suites favorables - Cartographie des logements remobilisés - Communes ayant mis en place la taxation sur les logements vacants

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Diagnostic de la vacance	X					
Information / accompagnement des propriétaires	X	X	X	X	X	X

Action 9 - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

Contexte	- Une augmentation des signalements d'habitat indigne auprès du PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) : 18 signalements entre 2019 et 2022 et 12 nouveaux signalements en 2023 - 830 logements privés potentiellement dégradés (estimation URBANIS, 2020) - Problématiques récurrentes : insalubrité, sécurité et propriétaires précaires (incapacité financière à rénover)
Objectifs	- Renforcer les outils de repérage et de signalement de l'habitat indigne - Accompagner les propriétaires dans les travaux : objectif de traiter 6 logements sur la durée du POA
Contenu	- Identifier les situations d'habitat indigne en lien avec le PDLHI - Traiter les situations d'habitat indigne en poursuivant les actions engagées dans le cadre du PIG et du Pacte Territorial : accompagner les propriétaires dans les travaux (cf. action 8) - Réflexion sur le renouvellement du bâti des centres-anciens : identifier la pertinence de déconstruction de bâtiments dans le cadre d'opérations de curetage permettant d'améliorer l'attractivité des îlots dégradés (création de stationnements, gain de luminosité, etc.) - Réflexion sur l'instauration du « permis de louer »
Moyens humains	Opérateurs « Pacte territorial »
Moyens financiers	cf. action 8
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon, PDLHI
Partenaires	PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne) : Financement et appui technique
Indicateurs	Nombre de logements indignes identifiés Nombre de logements inspectés

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Identification des situations d'habitat indigne	X	X	X	X	X	X
Réflexion sur le renouvellement du bâti des centres-anciens			X	X	X	X
Réflexion sur l'instauration du « permis de louer »	X					

Objectif 4 - Mettre en œuvre les objectifs de mixité et de sobriété dans les projets

Action 10 - Promouvoir des formes urbaines variées

Contexte	- Une part importante des propriétaires occupants - Un décalage entre demande et offre de logements : prédominance des maisons individuelles, faible part des logements locatifs, taille (trop) importante des logements - Une superficie des terrains constructibles importante - Une tendance à l'uniformisation de l'architecture des maisons individuelles même si l'étalement urbain reste limité - Une perte d'attractivité des centres-bourgs
Objectifs	- Mettre en œuvre les orientations définies par les OAP thématiques et sectorielles du PLUiH afin de favoriser la qualité urbaine - Réduire la rétention foncière des terrains dans les zones urbaines du PLUiH
Contenu	- Animation d'ateliers d'information et de concertation, exposition afin de sensibiliser la population et les professionnels à la production d'un habitat respectueux de l'environnement, faiblement consommateur d'énergie et d'espace : qualité architecturale et insertion paysagère, « densification douce », etc. - Accompagner les pétitionnaires dans l'élaboration de leur projet, en particulier pour les secteurs qui font l'objet d'OAP, en concertation avec le service instructeur
Moyens humains	Chargé de mission Habitat Appel à un prestataire extérieur : à définir
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat Intervention prestataire extérieur : financement d'animations ponctuelles à évaluer au cas par cas
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Service instructeur des autorisations d'urbanisme - Opérateurs privés (promoteurs, aménageurs) et bailleurs : Réalisation de projets d'aménagement et de construction - CAUE, ABF, PNR : Accompagnement technique
Indicateurs	Nombre d'actions de sensibilisation Nombre permis d'aménager et de permis de construire accompagnés

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Sensibilisation et accompagnement	X	X	X	X	X	X

Objectif 5 - Faire vivre le POA

Action 11 - Animer la politique de l'habitat

Contexte	Une politique de l'habitat mise en place depuis 2010 dans la communauté de communes, avec plusieurs PIG successifs et un Pacte Territorial qui couvre la période 2025-2030
Objectifs	- Suivre et animer la politique locale de l'habitat, auprès des acteurs du territoire et auprès des élus
Contenu	- Communiquer largement auprès des habitants et des porteurs de projets - Accompagner tous les ménages qui le souhaitent dans l'accès et le maintien dans le logement ➤ Projets de rénovation : informations techniques, financières et juridiques ➤ Projets d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap : informations techniques, financières et juridiques ➤ Projets d'accession à la propriété : informations techniques, financières et juridiques - Partager l'information auprès des élus et des partenaires de l'habitat : organisation de rencontres sur la thématique de l'habitat - Former les élus : organisations de visites
Moyens humains	- Chargé de mission Habitat - Opérateurs du Pacte territorial (volets 1) - Appel à un prestataire extérieur : à définir
Moyens financiers	- Chargé de mission Habitat - Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat - Intervention prestataire extérieur : financement d'animations ponctuelles à évaluer au cas par cas
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Partenaires institutionnels (État, Région, Département) : Financement, expertise, appui technique - Bailleurs, professionnels de l'immobilier (agences, artisans) : mobilisation pour la production de logements - CAUE, ABF, PNR : Accompagnement technique
Indicateurs	Nombre de consultations, satisfaction des usagers Délai moyen de traitement des dossiers Participation des élus et des professionnels aux rencontres

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Echéancier	X	X	X	X	X	X

Action 12 - Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier

Contexte	Le Code de la construction et de l'habitation stipule que le POA définit les conditions de mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier sur son territoire. En l'absence d'observatoire à l'échelle départementale ou à l'échelle de la Vallée de l'Ariège, il appartient donc à la CCPT de mettre en place cet outil.
Objectifs	- Analyser l'évolution du parc de logements - Analyser l'offre foncière disponible - Analyser la conjoncture des marchés foncier et immobilier - Assurer le suivi de l'offre et de la demande
Contenu	- Centraliser les données sur le foncier, l'habitat, et les dynamiques démographiques - Améliorer la connaissance (état des lieux, dynamiques) et coordonner la politique intercommunale du logement : ➤ Suivi des DIA et des autorisations d'urbanisme délivrées sur le territoire de la CCPT ➤ Suivi de la consommation foncière - Analyser les dynamiques foncières en menant des études thématiques : gisements fonciers (friches, bâti vacant, terrains constructibles y compris pour les zones d'activités), pression foncière (prix de l'immobilier et des terrains constructibles)
Moyens humains	Chargé de mission Habitat
Moyens financiers	Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Communes, service ADS, bailleurs sociaux : remontées des informations - Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège, services de l'Etat, Département : appui technique
Indicateurs	Production annuelle d'un diagnostic synthétique de l'habitat et de la consommation foncière

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en place de l'observatoire de l'habitat et du foncier	X	X	X			
Collecte des données, études, analyses, synthèse	X	X	X	X	X	X

Action 13 - Suivre et évaluer la mise en œuvre du POA

Contexte	Le Code de la construction et de l'habitation indique qu'un bilan annuel doit être réalisé sur l'état de réalisation du POA et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.
Objectifs	- Coordonner les instances locales de suivi du programme d'action - Évaluer la mise en œuvre du POA et ses effets afin d'adapter éventuellement les actions à mener et anticiper la politique de l'habitat à l'échéance du POA
Contenu	- Elargir la mission du comité de pilotage technique prévu par le Pacte Territorial à la conduite opérationnelle de l'ensemble des actions du POA ; il sera en particulier en charge du suivi des indicateurs, de l'analyse des données, du bilan de la mise en œuvre du POA et de propositions d'ajustements. - Elargir la mission du comité de pilotage stratégique du Pacte Territorial au suivi de l'ensemble du POA ; il sera en charge de la validation des bilans et ajustements éventuels du programme d'actions. - Créer un tableau de bord qui regroupe les indicateurs clés relatifs au logement mais aussi à la démographie et à l'économie : taux de vacance, nombre de logements créés, nombre de logements rénovés, prix, nombre d'habitants et structure démographique, nombre d'actifs et nombre d'emplois - Formaliser des bilans (annuels et en fin de POA) : production territorialisée de logements, suivi des indicateurs par fiche action du POA, préparation du rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols
Moyens humains	- Chargé de mission Habitat - Opérateurs « Pacte territorial »
Moyens financiers	- Budget de la CCPT : chargé de mission Habitat - Budget du Pacte territorial (rémunération des opérateurs)
Pilotage	Communauté de communes du Pays de Tarascon
Partenaires	- Communes, service ADS, bailleurs sociaux : remontées des informations - Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège, services de l'Etat, Département : appui technique
Indicateurs	- Nombre de réunions du comité de pilotage technique - Nombre de réunions du comité de pilotage stratégique - Bilans produits - Evolutions éventuelles du POA et/ou de la stratégie

Echéancier	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Bilan annuel (à réaliser en fin d'année et à présenter en début d'année suivante)		X	X	X	X	X	X
Bilan à mi-parcours				X			
Bilan final							X

Déclinaison locale du POA : les fiches communales

Les objectifs fixés au niveau des niveaux d'armature territoriale sont déclinés à l'échelle communale dans les pages suivantes.

Cependant, compte tenu du caractère rural du territoire et des objectifs

Les communes villageoises représentent un objectif d'accueil de population et de production de logements important. Compte tenu de leur caractère rural, certains objectifs n'ont pas été déclinés à l'échelle de la commune, mais au niveau de groupes de communes en prenant en compte l'espace dans lequel elles se situent :

- Les villages de l'espace de convergence regroupent les communes de Bompas, Surba, Ussat et Ornolac-Ussat-les-Bains ; ce sont des communes qui bénéficient d'une proximité avec les voies de communication et les pôles économiques du territoire lui-même et au-delà ; la présence des thermes à Ornolac donne un enjeu spécifique aux communes du sud
- Les villages de l'espace des particularités (secteur Est) regroupent les communes d'Arnave et Cazenave-Serres-et-Allens ; bien qu'en retrait par rapport à la vallée, ces communes permettent un accès aisé vers les pôles économiques ; elles sont néanmoins très attractives en ce qui concerne les résidences saisonnières
- Les villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest) regroupent les communes de Saurat, Bédeilhac-et-Aynat, Rabat-les-Trois-Seigneurs et Gourbit ; ces communes présentent des enjeux assez proches de ceux du groupe précédent, mais avec des points d'intérêt touristiques (grottes, sites d'escalade) ;
- Les villages de l'espace des particularités (Videssos) regroupent les communes de Niaux, Alliat, Genat, Lapège, Capoulet-et-Junac et Miglos. Situées au sud de Tarascon, elles sont plus éloignées des pôles économiques situés au nord du territoire mais se

caractérisent par une attractivité marquée en ce qui concerne l'accueil touristique.



DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	56
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	1.87%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.5%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	3%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ²	200
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.93
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	9
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	0

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	29
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	5
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	3
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	1
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	22
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	2
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	1

OBJECTIFS GENERAUX

- Avoir davantage de résidences principales notamment pour accueillir des familles
- Augmenter le parc de résidences principale en location
- Ouvrir le camping à l'année pour y accueillir des quasi permanents

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	4	Objectifs totaux de production de logements	2
Objectifs totaux de production de résidences principales	2	Objectifs totaux de production de résidences principales	1
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

² Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Arignac

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	722
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.28%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.3%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	12%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ³	151.8
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2.15
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	104
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	20

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	336
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	37
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	44
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	1
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	85
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	15
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	9

OBJECTIFS GENERAUX

- Développer l'offre en termes de logements locatifs sociaux (en compatibilité avec le SCoT)
- Améliorer l'offre de logements à destination des familles
- Engager des actions visant à rénover le bâti du vieux bourg, en lien avec son récent raccordement au réseau d'assainissement collectif

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	40	Objectifs totaux de production de logements	24
Objectifs totaux de production de résidences principales	24	Objectifs totaux de production de résidences principales	15
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	23	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	14
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	5	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	3
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	1	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	40%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	2	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	60%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	0	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

³ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Arnave

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	214
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.08%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.3%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	12%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁴	85.1
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2.27
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	25
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	94
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	3
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	4
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	2
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	51
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	8
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	5

OBJECTIFS GENERAUX

- Mobilisation / rénover 2 à 3 maisons vacantes
- Permettre de nouvelles constructions
- A plus long terme, étudier les solutions de rénovation dans le vieux bourg malgré les contraintes liées à l'absence de raccordement au réseau d'assainissement collectif (le raccordement de cette zone à la STEP d'Arignac n'est pas programmé à ce jour)

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	14	Objectifs totaux de production de logements	8
Objectifs totaux de production de résidences principales	2	Objectifs totaux de production de résidences principales	1
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	8	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	5
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

⁴ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Bédeilhac-et-Aynat

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	195
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	-1.25%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	0.5%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	7%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁵	220.7
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2.05
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	29
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	95
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	2
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	6
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	65
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	8
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	0

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	12	Objectifs totaux de production de logements	7
Objectifs totaux de production de résidences principales	8	Objectifs totaux de production de résidences principales	5
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	17	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	10
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	29	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	17
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

⁵ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Bompas

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	200
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.92%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.3%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	2%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁶	235.4
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.96
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	41
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	102
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	16
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	10
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	38
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	1
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	0

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	12	Objectifs totaux de production de logements	7
Objectifs totaux de production de résidences principales	7	Objectifs totaux de production de résidences principales	4
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	5	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	3
Objectif global - Villages de l'espace de convergence		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	33	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	20
Objectif global - Villages de l'espace de convergence :		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

⁶ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Capoulet-et-Junac

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	191
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	2.16%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.2%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	22%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁷	137.5
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	37
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	9

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	96
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	13
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	nc
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	nc
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	110
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	14
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	5

OBJECTIFS GENERAUX

- Améliorer la connaissance sur les logements vacants

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	12	Objectifs totaux de production de logements	7
Objectifs totaux de production de résidences principales	7	Objectifs totaux de production de résidences principales	4
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	3

⁷ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Cazenave-Serres-et-Allens

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	61
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	4.39%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.3%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	14%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁸	169.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.88
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	22
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	6

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	33
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	1
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	6
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	72
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	8
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	3

OBJECTIFS GENERAUX

- Rééquilibrer le nombre de résidences principales par rapport aux résidences secondaires
- Assurer la pérennité du bâti existant en améliorant les conditions de stationnement

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	4	Objectifs totaux de production de logements	2
Objectifs totaux de production de résidences principales	7	Objectifs totaux de production de résidences principales	4
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	8	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	5
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Est)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

⁸ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Génat

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	24
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	2.25%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.5%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	3%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ⁹	900
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.6
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	5
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	0

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	15
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	2
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	5
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	35
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	2
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	0

OBJECTIFS GENERAUX

- Cibler la production de logements dans le bâti existant : logements vacants, devenir des ruines (démolition ?) et changement de destination.
- Créer un logement communal
- Rééquilibrer le nombre de résidences principales par rapport aux résidences secondaires

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	1	Objectifs totaux de production de logements	1
Objectifs totaux de production de résidences principales	2	Objectifs totaux de production de résidences principales	1
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	1

⁹ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	79
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	1.27%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.2%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-3%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁰	318.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.74
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	23
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	45
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	5
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	3
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	136
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	-8
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	5

OBJECTIFS GENERAUX

- Rééquilibrer le nombre de résidences principales par rapport aux résidences secondaires
- Réhabiliter les logements communaux

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	5	Objectifs totaux de production de logements	3
Objectifs totaux de production de résidences principales	1	Objectifs totaux de production de résidences principales	1
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	17	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	10
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	29	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	17
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	5

¹⁰ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Lapège

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	18
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	-8.52%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.4%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-11%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹¹	abs.
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.33
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	9
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	0

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	14
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	10
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	6
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	55
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	-4
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	0

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	1	Objectifs totaux de production de logements	1
Objectifs totaux de production de résidences principales	3	Objectifs totaux de production de résidences principales	2
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Vicedessos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹¹ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Mercus-Garrabet

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	1226
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.53%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	0.2%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	45%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹²	96.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2.15
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	188
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	45

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	571
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	62
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	nc
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	nc
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	125
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	41
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	55
Nombre de logements communaux (données mairies)	15

OBJECTIFS GENERAUX

- Garantir la diversité de l'offre en logement : propriété / location (y compris logements sociaux en compatibilité avec le SCoT), petits logements/ grands logements
- Améliorer la connaissance sur les logements vacants
- Développer le logement locatif non social pour répondre à une demande croissante en lien avec le durcissement des règles du DPE

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	80	Objectifs totaux de production de logements	48
Objectifs totaux de production de résidences principales	48	Objectifs totaux de production de résidences principales	29
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	9	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	5
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	39	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	23
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	9	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	6
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	1	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	40%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	5	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	60%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	0	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹² Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Miglos

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	132
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	3.28%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.7%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	14%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹³	204
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.84
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	32
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	72
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	5
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	4
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	1
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	134
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	8
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	9

OBJECTIFS GENERAUX

- Rééquilibrer le nombre de résidences principales par rapport aux résidences secondaires
- Mobiliser/réhabiliter les maisons qui vont se vider au fur et à mesure du fait du vieillissement de la population

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	7	Objectifs totaux de production de logements	4
Objectifs totaux de production de résidences principales	4	Objectifs totaux de production de résidences principales	2
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹³ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Niaux

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	151
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	-1.58%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.7%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-23%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁴	305.9
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.8
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	35
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	10

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	84
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	16
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	3
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	1
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	52
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	-11
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	0

OBJECTIFS GENERAUX

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	10	Objectifs totaux de production de logements	6
Objectifs totaux de production de résidences principales	6	Objectifs totaux de production de résidences principales	4
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	1
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	22	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	13
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (Videssos) :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹⁴ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Ornolac-Ussat-les-Bains

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	248
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.76%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.9%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	12%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁵	198.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.97
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	41
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	115
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	7
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	17
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	193
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	16
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	6

OBJECTIFS GENERAUX

- Accompagner le développement thermal
- Mettre l'accent sur la rénovation thermique des logements existants

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	16	Objectifs totaux de production de logements	10
Objectifs totaux de production de résidences principales	9	Objectifs totaux de production de résidences principales	5
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	5	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	3
Objectif global - Villages de l'espace de convergence		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	33	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	20
Objectif global - Villages de l'espace de convergence :		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹⁵ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Quié

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	298
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	-0.28%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.6%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-4%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁶	268.7
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.96
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	50
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	15

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	152
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	26
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	3
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	20
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	-1
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	4

OBJECTIFS GENERAUX

- Diversifier l'offre en logement : produire des logements locatifs sociaux (en compatibilité avec le SCoT), propriété / location, petits logements/ grands logements

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	40	Objectifs totaux de production de logements	24
Objectifs totaux de production de résidences principales	24	Objectifs totaux de production de résidences principales	14
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	4	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	2
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	20	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	12
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	5	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	3
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	1	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	50%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	2	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	50%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	0	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹⁶ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Rabat-les-Trois-Seigneurs

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	368
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	1.05%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.3%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	17%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁷	171.5
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.89
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	86
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	9

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	195
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	19
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	10
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	1
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	223
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	12
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	5

OBJECTIFS GENERAUX

Favoriser la mutation des résidences secondaires sous utilisées en résidences principales

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	23	Objectifs totaux de production de logements	14
Objectifs totaux de production de résidences principales	13	Objectifs totaux de production de résidences principales	8
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	17	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	10
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	29	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	17
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹⁷ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Saurat

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	697
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	1.61%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.8%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	62%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁸	154.3
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.94
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	135
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	43

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	359
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	79
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	33
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	488
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	31
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	6

OBJECTIFS GENERAUX

- Assurer la rénovation énergétique des logements communaux
- Mobiliser les logements vacants
- Favoriser les changements de destination pour créer des logements

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	41	Objectifs totaux de production de logements	25
Objectifs totaux de production de résidences principales	24	Objectifs totaux de production de résidences principales	13
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	17	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	10
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	29	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	17
Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)		Objectif global - Villages de l'espace des particularités (secteur Nord-Ouest)	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	6

¹⁸ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Surba

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES	
Population municipale en 2022 (Insee)	333
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.75%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.6%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-1%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ¹⁹	257.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.95
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	63
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	15

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT	
Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	171
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	1
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	2
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	3
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	83
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	9
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	2

OBJECTIFS GENERAUX

- Réhabiliter les logements insalubres
- Parvenir à une réhabilitation/rénovation des logements du vieux bourg
- Permettre les constructions neuves

OBJECTIFS CHIFFRES			
Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	20	Objectifs totaux de production de logements	12
Objectifs totaux de production de résidences principales	11	Objectifs totaux de production de résidences principales	7
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	5	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	3
Objectif global - Villages de l'espace de convergence		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	33	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	20
Objectif global - Villages de l'espace de convergence :		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

¹⁹ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Tarascon-sur-Ariège

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	3060
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	0.22%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-1.2%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-78%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ²⁰	173.2
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	1.98
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	669
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	184

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	1493
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	170
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	7
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	173
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	22
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	231
Nombre de logements communaux (données mairies)	8

OBJECTIFS GENERAUX

- Améliorer la connaissance sur les logements vacants afin de mieux cibler leur reconquête
- Rééquilibrer la production des logements sociaux avec un effort sur la production des logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- Garantir la diversité de l'offre en logement : propriété / location, petits logements/ grands logements

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	121	Objectifs totaux de production de logements	73
Objectifs totaux de production de résidences principales	71	Objectifs totaux de production de résidences principales	43
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	21	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	13
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	50	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	30
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	12	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	7
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	4	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	60%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	5	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	40%
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	0	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	8

²⁰ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

DONNEES DE CADRAGE : POPULATION ET MENAGES

Population municipale en 2022 (Insee)	308
Évol. annuelle moy. de la population 2017 - 2023 (Insee)	-0.79%
Évol. annuelle moy. de la pop. due au solde naturel 2016-2022 (Insee)	-0.7%
Evol. De la population entre 2016 et 2022 (Insee)	-22%
Indice de vieillissement en 2022 (Insee) ²¹	197.9
Taille moyenne des ménages en 2022 (Insee)	2.02
Nombre de ménages d'une personne en 2022 (Insee)	57
Nombre de familles monoparentales en 2022 (Insee)	5

DONNEES DE CADRAGE : LOGEMENT

Nombre de Résidences principales en 2022 (Insee)	152
Nombre de logements vacants en 2022 (Insee)	20
Nombre de logements vacants en 2024 (Enquêtes communales)	7
Nombre de logements insalubres en 2024 (Enquêtes communales)	0
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2022 (Insee)	64
Evol. Du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022 (Insee)	-7
Nombre de logements sociaux en 2023 (RPLS)	0
Nombre de logements communaux (données mairies)	5

OBJECTIFS GENERAUX

- Améliorer la connaissance sur les logements vacants (écart entre chiffres Insee et chiffres communaux)

OBJECTIFS CHIFFRES

Objectifs à réaliser à l'horizon du PLUiH		Objectifs à réaliser à l'horizon du POA (6 ans)	
Objectifs totaux de production de logements	20	Objectifs totaux de production de logements	12
Objectifs totaux de production de résidences principales	11	Objectifs totaux de production de résidences principales	7
Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	5	Objectifs de mobilisation du bâti existant pour les résidences principales	3
Objectif global - Villages de l'espace de convergence		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	33	Objectifs de constructions neuves pour les résidences principales	20
Objectif global - Villages de l'espace de convergence :		Objectif global - Villages de l'espace de convergence :	
Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-	Objectifs de production de logements sociaux ou à loyer encadrés	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLAI	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T2-T3	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLUS	-	Logements locatifs à produire : part des logements de taille T4 ou plus	-
Logements locatifs sociaux à produire : part des logements de type PLS	-	Nombre de logements communaux à réhabiliter (données mairies)	0

²¹ Indice de vieillissement = 100*nombre de personnes de 65 ans ou plus / nombre de personnes de moins de 20 ans

Glossaire

ADIL	Association départementale pour l'information sur le logement
AGP	Aire de grand passage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
ANRU	Agence nationale du renouvellement urbain
APA	Aire permanente d'accueil
APL	Aide personnalisée au logement
ARS	Agence régionale de santé
ASLL	Accompagnement social lié au logement
BIMBY	Build In My Back Yard (ou division parcellaire)
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCHA	Communauté de Communes de la Haute-Ariège
CCPT	Communauté de Communes du Pays de Tarascon
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIHL	Conférence intercommunale de l'habitat et du logement
CLIC	Centre local d'information et de coordination Structure de coordination de proximité visant à permettre un maintien à domicile adapté pour les personnes âgées, ou en situation de handicap, d'aider leurs proches et de coordonner les professionnels
CRHH	Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP	Direction générale des Finances publiques

DIA	Déclaration d'intention d'aliéner Permet au propriétaire d'un bien immobilier situé dans une zone de préemption d'informer la commune de son intention de vendre et d'obtenir une déclaration d'intention d'aliéner un bien
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement Public Foncier
ERP	Établissements recevant du public
FART	Fonds d'aide à la rénovation thermique des bâtiments
FIF	Fonds d'intervention foncière
FILOCOM	Fichier des logements à la commune
FNAP	Fonds National des Aides à la Pierre
FSL	Fonds de solidarité logement
HLM	Habitat à loyer modéré
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques Collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises
IOP	Installations ouvertes au public
OAP	Orientations d'aménagement et de programmation Composantes du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) qui visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent : - Porter sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites de "sectorielles") ; - Avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites "thématiques") ; - Ou croiser ces deux approches (OAP thématiques sectorisées)

OPAH-RU	Opération programmée de l'amélioration de l'habitat et renouvel urbain (programme d'action contractuel visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements principalement en zone urbaine ou centre ancien)
ORT	Opération de revitalisation de territoire (démarche contractuelle pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes)
PADDi	Projet d'Aménagement et de Développement Durable intercommunal Pièce fondamentale du PLUi, il exprime les objectifs de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme
PDALHPD	Plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDLHI	Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne
PIG	Programme d'intérêt général (programme d'action contractuel visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements principalement en zone rurale)
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration Financement de logements locatifs destinés à des ménages qui cumulent difficultés économiques et sociales
PLS	Prêt Locatif social Financement de l'acquisition ou de la construction de logements à usage locatif, ainsi que le cas échéant, des travaux d'amélioration correspondants
PLUI-H	Plan local de l'urbanisme intercommunal et de l'habitat (document de planification)
PLUS	Prêt locatif à usage social Financement de logement social et prenant en compte un objectif de mixité sociale

POA	Programme d'Orientations et d'Actions Pièce d'un PLUi tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) et/ou de plan de déplacements urbains (PDU) qui rassemble les mesures et informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques d'habitat ou de transports et déplacements et qui ne sont pas opposables aux autorisations d'urbanisme
PSLA	Prêt social de location accession
PTZ	Prêt à taux zéro
PVD	Petite Ville de Demain (programme qui a pour objectif de renforcer les fonctions de centralité des petites villes)
PVD	Petite Ville de Demain
QPV	Quartier Politique de la Ville
RGP	Recensement général de la population
RHI THIRORI	Résorption de l'habitat insalubre et le traitement de l'habitat insalubre, remédiable ou dangereux et des opérations de restaurant immobilière (opérations lourdes d'éradication de l'habitat insalubre)
RPLS	Répertoire sur le parc locatif social
RSD	Règlement sanitaire départemental
SACICAP	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAHGV	schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
SITADEL	Système d'information sur la construction neuve
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
THLV	Taxe d'habitation sur les logements vacants
VEFA	Vente en l'état futur d'achèvement)